

Position de la commune envers les négociations sur le TAFTA <b>MAIRIE DE CHAMBORIGAUD 30530</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Numéro : 09 L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre à 18 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBORIGAUD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Emile CORBIER, Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2014 Date d’Affichage : 17 octobre 2014 <u>PRÉSENTS</u> : CORBIER. DELEUZE. HUGONY. BONNEFOY. MAURIN. BELKAS. FELGEIROLLES. HERAIL. HILLAIRE. MANGEOT. MARCY-LAMAZERE. POLGE. ROUX. VIDAL. <u>ABSENT EXCUSE</u> : BOULAT (Proc. VIDAL) <u>ABSENT</u> : /// <b>M. Christophe HERAIL a été élu secrétaire.</b>

OBJET :

**Positionnement vis-à-vis des négociations sur la TAFTA.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis 2013, des accords de libre-échange entre les Etats Unis et l'Union Européenne : TAFTA (aussi connus sous différentes appellations TAFTA – TTIP – PICI : Trans-Atlantic Free Trade Agreement) sont négociés en dehors du cadre démocratique, par la commission européenne. La société civile et les citoyens sont mis à l'écart, tandis que les multinationales et autres lobbies financiers ont un accès direct aux négociations. Il est inscrit dans le mandat de négociations que l'accord vise à imposer « l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues », une remise en cause flagrante de la souveraineté des peuples à établir ses propres lois et ses normes de sécurité sanitaire :

Sécurité alimentaire : Les normes européennes, plus strictes que les normes internationales et américaines (niveaux de pesticides, OGM, bœuf aux hormones, etc...), pourraient être condamnées comme « barrières commerciales illégales ».

Gaz de schiste : La fracturation hydraulique, jusqu'ici interdite en France du fait de ses dangers pour l'environnement, deviendrait un « droit » pour les sociétés pétrolières pouvant exiger des dommages et intérêts des Etats en cas de refus d'exploitation.

Eau et Energie : Ces biens seraient privatisables. Toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce, idem pour l'énergie, qu'elle soit fossile, nucléaire ou renouvelable.

Services publics : TAFTA limiterait le pouvoir des Etats à organiser les services publics tels que : service à la personne, transports routiers, ferroviaires et réduirait les principes d'accès universel et large à ces besoins essentiels au bénéfice d'une privatisation générale.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

Voix Pour : 14

Voix Contre : ///

Abstention : 1 Proc.

Article 1 : Demande l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

Demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représente une attaque sans précédent contre la démocratie.

Demande l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Article 2 : Décide de se faire connaître en tant que collectivité réclamant un débat national sur le risque de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union Européenne.

Article 3 : Décide dès à présent, en tant qu'Assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif.

Article 4 : Décide dès lors de déclarer la commune de CHAMBORIGAUD « zone hors TTIP ».

Certifié Exécutoire  
 Reçu en Sous-Préfecture  
 Le :  
 Publié ou Notifié  
 Le : **27 octobre 2014**

Pour extrait conforme,  
 Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



**Le Maire,  
E. CORBIER**